

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 2 décembre, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

• 2117-2119, avenue Letourneux – visant à permettre l'installation de fenêtres sur un mur latéral donnant du côté d'un secteur où est autorisé la catégorie d'usages E.1(1) sans marge latérale équivalente à 1,5 mètre, et ce, malgré les dispositions apparaissant à l'article 71.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 12^E JOUR DE NOVEMBRE 2019

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva